



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

[...]

[...]

Madame la Ministre,

En sa séance du 19 septembre 2008, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée parce qu'au mois de mars 2008, et ceci pendant plusieurs semaines, il était impossible de disposer de dépliants relatifs aux horaires du Thalys en français à la gare Centrale à Bruxelles.

*

*

*

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit:

" Je vous informe que la SNCB est bien consciente qu'en vertu des lois sur l'emploi des langues, les gares bruxelloises doivent mettre à disposition des usagers les brochures, avis et communications au public tant en français qu'en néerlandais.

En cas de rupture de stock, toutes les mesures sont prises afin de mettre au plus vite à la disposition de la clientèle les documents en question.

En ce qui concerne la brochure Thalys horaire, celle-ci a été diffusée fin novembre 2007. En mars 2008, l'absence de ces brochures en français à la gare de Bruxelles-Central a été occasionnée principalement par un manque du suivi en la matière.

Les services de vente sont actuellement en pleine réorganisation et, à cette occasion, la SNCB veillera à améliorer l'efficacité des gares dans la gestion de leurs stocks de brochures."

*

*

*

La gare Centrale est un service local de Bruxelles-Capitale.

Conformément à la jurisprudence de la CPCL, les dépliants constituent des avis et communications au public au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Aux termes de l'article 18, des LLC, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais, les avis, les communications et les formulaires destinés au public.

La plainte est recevable et fondée.

Copie du présent avis est envoyée au plaignant.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[...]